

# Rapport du Président

Commission permanente du lundi 10 mai 2021 N° CP-2021-5-1-6

## 1 ère Commission

Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités

#### Service instructeur

### Service consulté

Direction Appui et Pilotage (DAPI)

# FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (FST) TROISIÈME PROGRAMMATION 2021

Résumé : Il est proposé d'approuver la troisième programmation pour l'année 2021 des aides à attribuer à 30 projets dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST), pour un montant total de 82 487 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable des commissions territoriales concernées réunies en avril 2021.

Le Fonds de Solidarité Territoriale (FST), son règlement et les autorisations de programme qui en découlent, ont été mis en place par délibérations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la Politique de l'Aménagement, de l'ingénierie et de l'Action territorialisée et de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-3-1-2 du 26 mars 2021.

Il permet de soutenir les projets d'investissement (immobilier et équipement) portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers.

La Commission permanente est compétente pour programmer les projets retenus au titre du FST, dans la limite du montant maximal annuel autorisé de 50 000 € par élu.

Les aides à allouer pour cette 3ème programmation de projets relevant du FST, au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à 82 487 € selon la répartition suivante :

- Canton d'ALTKIRCH : 6 600 € pour 4 projets ; - Canton de BRUNSTATT : 1 800 € pour 1 projet ; - Canton de COLMAR 1 : 1 300 € pour 1 projet ; - Canton d'ENSISHEIM : 3 150 € pour 2 projets; - Canton d'ERSTEIN : 1 905 € pour 1 projet ; - Canton de MASEVAUX : 11 700 € pour 4 projets ; - Canton de MULHOUSE 2 : 9 294 € pour 2 projets ; - Canton de MULHOUSE 3 : 5 000 € pour 1 projet ; - Canton de SAINTE MARIE-AUX-MINES : 12 700 € pour 3 projets ; - Canton de SELESTAT : 9 000 € pour 2 projets ; - Canton de WINTZENHEIM : 16 538 € pour 7 projets ; - Canton de WITTENHEIM : 3 500 € pour 2 projets.

Les aides sont réparties selon les listes par canton, jointes en annexe du présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'approuver cette troisième programmation au titre de 2021 de 30 projets relevant du Fonds de Solidarité Territoriale,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 82 487 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport,
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations budgétaires correspondantes seront prélevées sur le programme 062 du budget de notre collectivité et sont détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY